

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU GOLF VIRTUEL - 2023-2024

Règles adoptées en vertu de l'article 12.3.2.9 de la Déclaration de copropriété

LE GOLF VIRTUEL EST DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX ABONNÉS ET, LE CAS ÉCHÉANT, LEURS INVITÉS. TOUS DOIVENT RESPECTER LES RÈGLES SUIVANTES:

ABONNEMENT

L'accès au golf virtuel nécessite un abonnement annuel.

La période d'abonnement s'étend du 1 octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Trois forfaits sont offerts :

- Individuel
 - Pour 1 résident
 - Permet de jouer seul ou avec d'autres abonnés.
- Couple
 - Pour 2 résidents du même condo
 - Permet de jouer seul, avec l'autre résident et/ou avec d'autres abonnés.
- Avec invités
 - Permet les mêmes avantages que le forfait couple et aussi d'inviter des non-résidents une fois par période de 14 jours par condo.
 - L'abonné doit accompagner ses invités en tout temps.

TARIFS

- Forfait individuel : 100\$ par année
- Forfait couple : 150\$ par année
- Forfait invités : 200\$ par année

- Un dépôt de 25\$ doit être versé pour obtenir une clé Médéco donnant accès au golf virtuel. Le dépôt est remboursable au retour de la clé.
- Pour les résidents qui s'abonnent entre le 1 janvier et le 30 juin, le coût de l'abonnement est calculé au prorata des mois restants de l'année de référence (1 octobre au 30 septembre).
- Pour les résidents qui s'abonnent après le 1 juillet, le coût de l'abonnement est pour une année entière, soit 12 mois pour l'année commençant le 1 octobre suivant (juillet, août et septembre gratuits).
- Les abonnements ne sont pas remboursables.

ACCÈS

Les abonnés ne peuvent permettre ni faciliter l'accès au golf virtuel à des résidents non abonnés ni quiconque, sauf à des invités non-résidents, aux conditions ci énoncées.

FORMATION PRÉALABLE

Avant de pouvoir utiliser le golf virtuel, tous les abonnés doivent recevoir une formation sur le fonctionnement du système par une personne désignée par le conseil d'administration.

HEURES D'OUVERTURE

Le golf virtuel est ouvert de 8 heures et 22 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à 22 heures les samedis, dimanches et les jours fériés.

RÉSERVATIONS

Le golf virtuel est disponible sur réservation seulement au moyen du site Web du Laurier. Les usagers doivent respecter les règles de réservations inscrites sur le site Web, lesquelles font partie intégrante des présentes règles.

- Temps de jeux:
 - 1 joueur: 1:30 heures
 - 2 joueurs: 2 heures
 - 3 joueurs: 3 heures
 - 4 joueurs: 4 heures
- Les temps de jeux doivent être respectés rigoureusement.
- Un maximum de 4 joueurs par réservation est permis.
- L'abonné qui réserve doit inscrire le nom de tous les joueurs et préciser s'il s'agit d'abonnés (inscrire leurs numéros de condo) ou d'invités.
- Un maximum de 3 réservations par semaine par condo est permis, excluant la ligue de golf virtuel, le cas échéant.
- Toute réservation de temps de jeu qui ne sera pas utilisée doit être ANNULÉE par l'utilisateur, le plus tôt possible, sous peine de pénalités.

RESPONSABILITÉ

- L'abonné est responsable de la bonne utilisation du système et de la salle et suivre les règles d'usage préétablies.
- Lorsque les usagers quittent les lieux, ils doivent ouvrir le rideau, fermer le système selon le protocole indiqué et éteindre les lumières.
- L'abonné qui a réservé est responsable du nettoyage et de la remise en état des lieux.
- L'abonné est responsable de tous dommages causés au golf virtuel par son fait et/ou celui de ceux qui l'accompagnent. Le cas échéant, il doit informer sans délai le gestionnaire de tout dommage.
- Aucun bruit excessif n'est toléré.

NON RESPONSABILITÉ

Le syndicat se dégage de toute responsabilité pour des blessures que des joueurs pourraient subir pendant l'utilisation de l'équipement.

NON RESPECT DES RÈGLES

L'abonné et tous les usagers doivent se conformer à toutes les règles ci-haut décrites. En cas de défaut, le syndicat, en plus de tous ses recours légaux, pourra imposer les pénalités prévues par l'article 11.8 de la déclaration de copropriété et annuler l'abonnement, sans remboursement.